

## SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 13 novembre 2017 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Absence motivée :

Le conseiller M. François Séguin.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

## 17-11-916 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 13 novembre 2017 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

### *Minute de réflexion*

#### *Présences*

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
  - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 2 octobre 2017 ainsi que séance extraordinaire du 5 octobre 2017
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
  - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
  - 4.5 Fondation Un Noël pour tous / Souper-bénéfice 2017 / Aide financière
  - 4.6 École Brind'Amour / Marché de Noël 2017 / Aide financière
  - 4.7 Briser l'isolement chez les aînés, Centre d'écoute Montérégie / Aide financière
  - 4.8 La Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges / Campagne de poinsettias 2017 / Commandite
  - 4.11 Union des municipalités du Québec / Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2018
  - 4.12 Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield / Prêt d'honneur / Aide financière
  - 4.18 Motion de remerciements à MM. Claude Beaudoin, Rénald Gabriele et Robert A. Laurence, conseillers ayant terminé leur mandat en novembre 2017
  - 4.19 Transport Soleil / Conseil d'administration / Nomination de membres
- 5. Greffe et affaires juridiques**
  - 5.1 Assurance responsabilité professionnelle / Barreau du Québec / Exemption / Greffier adjoint
  - 5.2 Mandat / Services professionnels juridiques / Recours judiciaire / Refoulement d'égout / 141, rue de la Belle-Plage

## **6. Finances et trésorerie**

- 6.1 Dépôt des listes des comptes
- 6.2 Émission d'obligations / Résolution de concordance et de courte échéance
- 6.3 Transfert de soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés
- 6.4 Proportion médiane et facteur comparatif / Rôle d'évaluation 2018 / MAMOT

## **7. Ressources humaines**

- 7.1 Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Contremaître – Parcs et espaces verts / Autorisation de signature
- 7.2 Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Contremaître de soutien / Autorisation de signature
- 7.3 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche / Inspectrice municipale 1 / Abrogation de la résolution 17-09-816
- 7.4 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Bibliothécaire
- 7.5 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.6 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Confirmation de poste / Conseillère – Mise en valeur du territoire
- 7.7 Service des communications / Démission / Chargée de communications
- 7.8 Service de sécurité incendie / Départ à la retraite / Brigadière scolaire
- 7.9 Service de sécurité incendie / Départ à la retraite / Lieutenant
- 7.10 Service des travaux publics / Démission / Journalière saisonnière
- 7.11 Service des ressources humaines / Accord / Dossier TAT / Autorisation signature

## **8. Communications**

## **9. Informatique et géomatique**

- 9.1 Contrat de service / Solution de paiement Internet / AccèsCité Loisirs / Autorisation de signature
- 9.2 Octroi de contrat / Gestion des inscriptions aux activités / AccèsCité Loisirs / Autorisation de signature
- 9.3 Adhésion / Regroupement d'achats / Collecto / Appel d'offres SAR150-2017 / Acquisition / Équipements audiovisuels et solutions numériques interactives / Autorisation de signature

## **10. Arts et culture**

## **11. Loisirs et vie communautaire**

- 11.1 RSEQ Lac Saint-Louis / Championnat Canadien de Flag Football / Aide financière
- 11.2 Développement Hockey de l'Ouest (DHO) inc. / Tournoi Deuil-la-Barre / Aide financière
- 11.3 Club de patinage artistique régional de Vaudreuil / Journée du patinage de Canada 150 / Aide financière
- 11.4 Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs / Machine à berceaux pour l'aiguisage de patins / Aide financière
- 11.5 Club de soccer FC Trois-Lacs inc. / Inscriptions saison 2017 / Remboursement
- 11.6 Disposition de meubles désuets

## **12. Protection publique**

## **13. Travaux publics**

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-70 / Réparation mécanique et carrosserie d'un chargeur sur roues
- 13.2 Circulation / Arrêt obligatoire / Route Harwood

- 13.3 Cession de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-42 / Entretien du réseau d'égout, nettoyage des puisards et travaux sur demande
- 13.4 Cession de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-19 / Location et entretien de toilettes chimiques
- 13.5 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-17-44 / Entrepreneur général / Décapage, nettoyage et peinture des bassins des piscines extérieures et des pataugeoires
- 13.6 Octroi d'un contrat / Service de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux

#### **14. Eaux**

- 14.1 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Fourniture de produit chimique Pass 10 / Année 2018

#### **15. Services techniques**

- 15.1 Ordres de changement n°s 1 à 3 / Appel d'offres n° 401-110-17-R1737.02 / Entrepreneur général / Réhabilitation de la montée de la Côte Double jusqu'à l'extrémité du parc / Règlement n° 1737
- 15.2 Ordres de changement n°s 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-17-R1727.02 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la rue Cartier / Règlement n° 1727
- 15.3 Ordre de changement n° 6 / Appel d'offres n° 401-110-17-R1725.01 / Entrepreneur général / Travaux de pulvérisation et de pavage / Partie du réseau routier du parc industriel Joseph-Carrier / Règlement n° 1725
- 15.4 Ordres de changement n°s 5 à 9 / Appel d'offres n° 401-110-17-R1739.01 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la route Harwood / Entre l'autoroute 40 et le boulevard Harwood / Règlement n° 1739
- 15.5 Ordres de changement n°s 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-17-34 / Entrepreneur général / Aménagement de l'avenue de la Fabrique / Règlement n° 1737
- 15.6 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-17-49 / Entrepreneur général / Construction d'un espace de stationnement municipal à l'arrière de la MRC, face à la rue Chicoine / Stationnement temporaire
- 15.7 Financement supplémentaire / Jeux d'eau intergénérationnels / Association animation jeunesse Vaudreuil / Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150)
- 15.8 Projet de développement résidentiel Ravin Boisé / Engagements de la Ville / Certificat d'autorisation émis par le MDDELCC / Modification / Non objection / Ajouts et précisions à la résolution 14-03-279

#### **16. Urbanisme**

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 10 octobre 2017
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 10 octobre 2017
- 16.8 Cases de stationnement / Exemption et compensation / 461, avenue Saint-Charles / Lot 4 271 432 / Zone C2-248 / CCU n° 17-10-172
- 16.11 Modification au Règlement de zonage n° 1275 et au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 / 711, route Harwood / Intégration à même la zone I2-743, d'une partie de la zone C3-732 / Modification des limites de l'aire d'affection I-M (Industrie mixte) au plan d'urbanisme / Zone C3-732 / CCU n° 17-10-175
- 16.17 Dérogation mineure / 61, rue Valois / Installation de deux escaliers de secours en cour avant / Lot 1 546 443 / Zone C2-600 / CCU n° 17-10-181
- 16.18 Dérogation mineure / 3051, rue Henry-Ford / Lot 3 086 608 / Zone tampon / Lots 3 535 766, 3 977 266 et 3 977 264 / Zone I1-419 / CCU n° 17-10-182
- 16.19 Société d'habitation du Québec / Programme Rénovation Québec / Programme 2017-2018 / Abrogation de la résolution 17-05-444

## **17. Environnement**

- 17.1 Annulation de l'appel d'offres n° 401-110-17-63 / Services professionnels / Plans et devis / Détournement de la rivière Quinchien / Secteur de la place Charlemagne
- 17.2 Dépôt du rapport de consultations publiques / Politique environnementale

## **18. Réglementation**

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1275-265 / Zonage / Murs de soutènement / Habitations soumises à un Programme particulier d'urbanisme (PPU) / Dispositions particulières / Zone H1-914 / Secteur du Fief Choisy
- 18.2 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-267 / Zonage / Entreposage et/ou étalage extérieur de véhicules automobiles / Concessionnaires de véhicules automobiles neufs / Zones C3-127, C3-218 et C3-219 / Secteur du parc industriel Joseph-Carrier
- 18.3 Adoption de projet / Règlement n° 1566-10 / Nuisances (RMH 450) / Dispositions relatives à l'entretien des terrains et aux zones tampons
- 18.4 Avis de motion / Règlement n° 1566-10 / Nuisances (RMH 450) / Dispositions relatives à l'entretien des terrains et aux zones tampons

## **19. Direction générale**

- 19.1 Autorisations de la direction générale

## **20. Période de questions – Élus**

## **21. Période de questions – Assistance**

## **22. Levée de la séance**

**« ADOPTÉE »**

### **17-11-917 Adoption des procès-verbaux**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* :

- assemblée publique de consultation du 2 octobre 2017;
- séance ordinaire du 2 octobre 2017;
- séance extraordinaire du 5 octobre 2017.

**« ADOPTÉE »**

### **17-11-918 Période de questions**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

### **17-11-919 Fondation Un Noël pour tous / Souper-bénéfice 2017 / Aide financière**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper-bénéfice annuel organisé par la Fondation Un Noël pour tous;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à la Fondation Un Noël pour tous à titre d'aide financière dans le cadre de son souper-bénéfice qui se tiendra le 22 novembre 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

**« ADOPTÉE »**

**17-11-920 École Brind'Amour / Marché de Noël 2017 / Aide financière**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'école Brind'Amour à l'égard des coûts reliés à la location de tables et de chaises dans le cadre de son Marché de Noël;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 600 \$ soit versé à la Commission scolaire des Trois-Lacs à titre d'aide financière dans le cadre du Marché de Noël organisé par l'école Brind'Amour;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-11-921 Briser l'isolement chez les aînés, Centre d'écoute Montérégie / Aide financière**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'organisme Briser l'isolement chez les aînés, Centre d'écoute Montérégie en soutien à la réalisation de ses activités;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'encourager et de soutenir les activités de cet organisme qui offre des services gratuits et confidentiels aux aînés de la Montérégie;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 250 \$ soit versé à l'organisme Briser l'isolement chez les aînés, Centre d'écoute Montérégie à titre d'aide financière en soutien à la réalisation de ses différentes activités;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-11-922 La Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges / Campagne de poinsettias 2017 / Commandite**

CONSIDÉRANT une demande de commandite formulée par la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de sa campagne annuelle de poinsettias;

CONSIDÉRANT que la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (MSPVS) est un service essentiel à la population en se spécialisant dans les soins de fin de vie afin de soulager la douleur et d'accompagner les patients, les familles et les proches;

CONSIDÉRANT que plus de 250 bénévoles travaillent à la MSPVS et que dans les faits 27,3 % des heures travaillées de ces bénévoles proviennent de gens habitant la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que les résidents de Vaudreuil-Dorion bénéficient des services et du soutien offerts par la MSPVS;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 10 000 \$ soit versé à la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges à titre de commandite dans le cadre de sa campagne de poinsettias 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-11-923 Union des municipalités du Québec / Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2018**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec et au Carrefour du capital humain pour l'année 2018, et ce, au coût de 35 050,16 \$, incluant les taxes applicables.

(Budget 2018)

« ADOPTÉE »

**17-11-924 Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield / Prêt d'honneur / Aide financière**

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au 62<sup>e</sup> banquet annuel du Prêt d'Honneur organisé par la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield à titre d'aide financière dans le cadre du 61<sup>e</sup> banquet annuel du Prêt d'Honneur qui se tiendra le 18 novembre 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-11-925 Motion de remerciements à MM. Claude Beaudoin, Rénald Gabriele et Robert A. Laurence, conseillers ayant terminé leur mandat en novembre 2017**

CONSIDÉRANT que MM. Claude Beaudoin, Rénald Gabriele et Robert A. Laurence ont siégé au Conseil municipal de la Ville durant plusieurs années;

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières années MM. Beaudoin, Gabriele et Laurence ont siégé au sein de différents comités et qu'ils ont contribué à l'essor du développement social, culturel et économique de la Ville;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont grandement apprécié côtoyer MM. Beaudoin, Gabriele et Laurence;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville remercie MM. Claude Beaudoin, Rénald Gabriele et Robert A. Laurence pour leur participation, leur implication active et leur grande contribution au développement de la Ville et à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens;

ET QUE la Ville leur offre ses meilleurs vœux pour leurs projets futurs.

« ADOPTÉE »

**17-11-926 Transport Soleil / Conseil d'administration / Nomination de membres**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Gabriel Parent et M<sup>me</sup> Jasmine Sharma, conseillers municipaux, soient respectivement désignés à titre de représentant et substitut de la Ville de Vaudreuil-Dorion au sein du conseil d'administration de Transport Soleil.

« ADOPTÉE »

**17-11-927 Assurance responsabilité professionnelle / Barreau du Québec / Exemption / Greffier adjoint**

CONSIDÉRANT la résolution 17-10-865 autorisant la signature d'un contrat individuel de travail avec M<sup>e</sup> Pierre St-Onge;

CONSIDÉRANT que M<sup>e</sup> St-Onge est membre du Barreau du Québec et occupera à titre exclusif, pour la Ville, le poste de greffier adjoint durant l'absence de la titulaire habituelle de ce poste;

CONSIDÉRANT l'article 2 (7<sup>o</sup>) du *Règlement sur la souscription obligatoire du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec* (RLRQ c B-1, r. 20);

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurance responsabilité de la Ville avec la Mutuelle des municipalités du Québec couvre les conséquences de toute erreur ou omission qui pourraient être reprochées à M<sup>e</sup> Pierre St-Onge dans le cadre de son emploi;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville se porte garante, prenne fait et cause et réponde financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de M<sup>e</sup> Pierre St-Onge dans l'exercice de ses fonctions.

« ADOPTÉE »

**17-11-928 Mandat / Services professionnels juridiques / Recours judiciaire / Refoulement d'égout / 141, rue de la Belle-Plage**

CONSIDÉRANT le recours intenté par l'assureur des propriétaires d'un immeuble sis au 141, rue de la Belle-Plage, à l'encontre de la Ville de Vaudreuil-Dorion, à la suite d'un refoulement d'égout;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la firme Barrette et associés soit mandatée afin de représenter la Ville dans le dossier de la Cour du Québec, chambre civile, district judiciaire de Beauharnois, portant le numéro 760-22-010819-178.

« ADOPTÉE »

**17-11-929 Dépôt des listes des comptes**

Le Conseil prend acte du dépôt et paiement des listes des comptes suivantes :

- échéance du 29 septembre 2017 pour un montant totalisant 2 388 322,33 \$;
- échéance du 13 octobre 2017 pour un montant totalisant 992 810,43 \$.

**17-11-930 Émission d'obligations / Résolution de concordance et de courte échéance**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 734 000 \$ qui sera réalisé le 4 décembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$	Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
1159	59 200 \$	1447	830 600 \$
1172	298 208 \$	1473	54 400 \$
1212 (1212-01)	158 045 \$	1601 (FCCQ)	388 300 \$
1219	283 613 \$	1601	233 500 \$
1256	256 400 \$	1604	26 426 \$
1360	408 900 \$	1717	174 238 \$
1381	336 300 \$	1712	207 370 \$
1424	1 224 900 \$	1677	650 000 \$
1445	143 600 \$		

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, c D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts n<sup>os</sup> 1717, 1712 et 1677, la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 4 décembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 4 juin et le 4 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, c D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges  
100, boulevard Don Quichotte, bureau 1  
L'Île-Perrot (Québec) J7V 6L7

QUE , en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts n<sup>os</sup> 1717, 1712 et 1677 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 4 décembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

« ADOPTÉE »

**17-11-931 Transfert de soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés**

Il est  
 PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise le transfert aux activités financières d'une partie des soldes disponibles des règlements ci-après énumérés pour le remboursement des échéances de l'année 2018 et en diminution de l'emprunt à effectuer au cours de l'année 2018 :

Règlements	Diminution du service de la dette 2018	Réduction de l'emprunt 2018
1523		61 586,16 \$
1531		3 340,47 \$
1595		3 284,29 \$
1627		19,97 \$
1633		1 488,88 \$
1634		107 002,03 \$
1583	9 618,36 \$	
1629	639,39 \$	
1648	13 695,43 \$	
1651	3 071,28 \$	
1659	2 728,48 \$	
1660	5 435,56 \$	
1683	4 273,44 \$	
1684	3 892,75 \$	
1685	301,88 \$	
1702	3 478,76 \$	
1703	12 296,70 \$	
1715	31 395,52 \$	
1716	45 981,98 \$	
<b>Total :</b>	<b>136 809,53 \$</b>	<b>176 721,80 \$</b>

« ADOPTÉE »

**17-11-932 Proportion médiane et facteur comparatif / Rôle d'évaluation 2018 / MAMOT**

La Ville prend acte de l'approbation par la Direction générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour l'exercice financier 2018, lesquels sont établis comme suit :

- proportion médiane : 98 %
- facteur comparatif : 1.02

**17-11-933 Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Contremaître – Parcs et espaces verts / Autorisation de signature**

Il est  
 PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
 APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit entérinée la signature du contrat individuel de travail à durée déterminée intervenu le 26 octobre 2017 entre la Ville et M<sup>me</sup> Guylaine Roy, contremaître – Parcs et espaces verts.

« ADOPTÉE »

**17-11-934 Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Contremaître de soutien / Autorisation de signature**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit entérinée la signature du contrat individuel de travail à durée déterminée intervenu le 26 octobre 2017 entre la Ville et M. Ayoub Hamra, contremaître de soutien.

« ADOPTÉE »

**17-11-935 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche / Inspectrice municipale 1 / Abrogation de la résolution 17-09-816**

CONSIDÉRANT la résolution d'embauche 17-09-816;

CONSIDÉRANT le désistement de la candidate;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit abrogée à toute fin que de droit la résolution 17-09-816;

« ADOPTÉE »

**17-11-936 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Bibliothécaire**

CONSIDÉRANT la résolution 17-04-265;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M<sup>me</sup> Annick Lemay, chef de division – Bibliothèque du Service des loisirs et de la culture, datée du 24 octobre 2017;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit confirmé M. Alexis Pilon-Boudreault dans son poste de bibliothécaire, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Pilon-Boudreault.

« ADOPTÉE »

**17-11-937 Mouvement de main-d'œuvre**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 2 novembre 2017.

« ADOPTÉE »

**17-11-938 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Confirmation de poste / Conseillère – Mise en valeur du territoire**

CONSIDÉRANT la résolution 17-04-308;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Olivier Van Neste, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, datée du 30 octobre 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit confirmée M<sup>me</sup> Chantal St-Laurent dans son poste de conseillère – Mise en valeur du territoire, et ce, à compter du 8 novembre 2017;

ET QUE des félicitations soient adressées à M<sup>me</sup> St-Laurent.

« ADOPTÉE »

**17-11-939 Service des communications / Démission / Chargée de communications**

CONSIDÉRANT la correspondance de M<sup>me</sup> Rachel Tremblay, chargée de communications au sein du Service des communications, datée du 24 octobre 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte de la démission de M<sup>me</sup> Rachel Tremblay, chargée de communications au sein du Service des communications, et ce, à compter du 15 novembre 2017;

QUE la Ville remercie M<sup>me</sup> Tremblay pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

**17-11-940 Service de sécurité incendie / Départ à la retraite / Brigadière scolaire**

CONSIDÉRANT la correspondance de M<sup>me</sup> Lorraine Tessier Fontaine, brigadière scolaire au sein du Service de sécurité, datée du 16 octobre 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte du départ à la retraite de M<sup>me</sup> Lorraine Tessier Fontaine, à titre de brigadière scolaire au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 27 octobre 2017;

QUE la Ville remercie M<sup>me</sup> Tessier Fontaine pour son dévouement et le travail accompli à titre de brigadière scolaire au sein du Service de sécurité incendie au cours de ses 12 années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

**17-11-941 Service de sécurité incendie / Départ à la retraite / Lieutenant**

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Terry Sonnel, lieutenant à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, datée du 19 octobre 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte du départ à la retraite de M. Terry Sonnel, lieutenant à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 19 octobre 2017;

QUE la Ville remercie M. Sonnel pour son dévouement et le travail accompli au sein du Service de sécurité incendie au cours de ses 26 années de service;

QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

**17-11-942 Service des travaux publics / Démission / Journalière saisonnière**

CONSIDÉRANT la correspondance de M<sup>me</sup> Annick Vachon, journalière régulière saisonnière au sein du Service des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte de la démission de M<sup>me</sup> Annick Vachon, journalière régulière saisonnière au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 22 octobre 2017;

ET QUE la Ville remercie M<sup>me</sup> Vachon pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

**17-11-943 Service des ressources humaines / Accord / Dossier TAT / Autorisation signature**

CONSIDÉRANT la demande déposée à la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* par un sous-traitant qui a œuvré sur le chantier de construction de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT que ladite demande vise à transférer l'imputation des coûts d'un accident de travail d'un de ses employés à l'ensemble des employeurs en vertu de l'article 326 de la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles*;

CONSIDÉRANT que la Ville, à titre de maître d'œuvre, est une partie mise en cause dans ce dossier;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des eaux et de la conseillère en santé, sécurité et mieux-être au travail en regard de l'intérêt de la Ville de signer l'Accord confidentiel proposé par le conciliateur du Tribunal administratif du Travail;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des eaux, M. Christian Gendron, et le directeur général, M. Martin Houde, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'Accord à intervenir et tout autre document requis permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**17-11-944 Contrat de service / Solution de paiement Internet / AccèsCité Loisirs / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la résolution 17-09-769 octroyant le contrat de fourniture du logiciel AccèsCité Loisirs pour la gestion des inscriptions aux différentes activités offertes aux citoyens;

CONSIDÉRANT que la Ville doit s'abonner à une solution de paiement par Internet relatif aux inscriptions en ligne;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de CT-Paiement inc. pour un contrat de trois ans;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé l'abonnement à la solution de paiement par Internet de CT-Paiement inc. pour une période de trois ans, et ce, au tarif mensuel de base de 40,17 \$, incluant les taxes applicables, ainsi qu'au tarif transactionnel de 0,20 \$ par transaction.

QUE le directeur du Service des finances et de la trésorerie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout formulaire d'adhésion au contrat mentionné ci-dessus;

Certificat de crédits suffisants émis et budgets 2018 et 2019.

« ADOPTÉE »

**17-11-945 Octroi de contrat / Gestion des inscriptions aux activités / AccèsCité Loisirs / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la résolution 17-09-769 octroyant le contrat de fourniture du logiciel AccèsCité Loisirs pour la gestion des inscriptions aux différentes activités offertes aux citoyens;

CONSIDÉRANT l'offre de service de PG Solutions pour l'utilisation en mode SAAS (location) du logiciel AccèsCité Loisirs utilisé par le Service des loisirs et de la culture pour la gestion des inscriptions aux différentes activités offertes aux citoyens;

CONSIDÉRANT que cette offre de service pour les années 2018 à 2020 ne comporte aucune augmentation;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des finances et de la trésorerie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat pour l'hébergement et l'utilisation en mode SAAS (location) pour le logiciel AccèsCité Loisirs de PG Solutions pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020, et ce, pour un montant annuel de 15 924,04 \$, incluant les taxes applicables.

(Budgets 2018, 2019 et 2020)

« ADOPTÉE »

**17-11-946 Adhésion / Regroupement d'achats / Collecto / Appel d'offres SAR150-2017 / Acquisition / Équipements audiovisuels et solutions numériques interactives / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que Collecto est un organisme à but non lucratif formé afin de procéder à des achats regroupés pour les organismes du réseau de l'éducation et qu'il offre ses services aux municipalités;

CONSIDÉRANT que Collecto est l'un des plus importants regroupements d'achats d'organismes publics pour l'acquisition d'équipements informatiques;

CONSIDÉRANT que les articles 29.5 et 29.7 de la *Loi sur les cités et villes* prévoient :

- qu'une organisation municipale peut conclure une entente avec un organisme à but non lucratif dans le but d'accomplir en commun l'achat de matériel;
- que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que Collecto s'engage à respecter ces règles;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat à commandes attribué à l'intérieur d'une fourchette de 10 % du prix le plus bas en référence à l'article 18 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour acquérir des tableaux numériques interactifs dans les quantités nécessaires pour ses besoins en 2018, 2019 et 2020, et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par Collecto;

CONSIDÉRANT que le contrat initial, d'une année, débutera le 1<sup>er</sup> décembre 2017 et que la Ville pourra se prévaloir de deux options de renouvellement d'une année chacune;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville entérine son adhésion au regroupement d'achats mis en place par Collecto et lui confie le processus d'appel d'offres menant à l'acquisition de tableaux numériques interactifs nécessaires aux besoins de son organisation;

QUE la Ville s'oblige, étant partie prenante au regroupement pour toute la durée du ou des contrats à commandes, à s'approvisionner auprès du ou des fournisseurs retenus à contrat, et ce, aux conditions prévues aux documents d'appel d'offres et selon les besoins exprimés;

QUE la Ville atteste ne pas être déjà liée à contrat pour ces mêmes produits à moins que ce contrat ne contienne une clause de résiliation automatique à la date d'entrée en vigueur de celui-ci;

QUE la Ville atteste que l'évaluation de ses besoins inscrite au bordereau des produits a été faite de façon adéquate et rigoureuse, en toute bonne foi et selon les besoins connus à ce jour, tel que requis par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

QUE le directeur du Service informatique et géomatique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à l'égard de l'adhésion à l'appel d'offres public avec Collecto pour l'achat de tableaux numériques interactifs, ainsi que tout autre appel d'offres à venir.

« ADOPTÉE »

**17-11-947 RSEQ Lac Saint-Louis / Championnat Canadien de Flag Football / Aide financière**

CONSIDÉRANT que Maisoun Kaoun est une athlète d'âge mineur membre de l'équipe civile de flag football U-16F Lac Saint-Louis et résidant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que cette athlète a participé au championnat canadien de flag football qui s'est tenu du 10 au 14 août 2017 à Vancouver;

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et de la culture a reçu les preuves de participation de Maisoun Kaoun;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à RSEQ Lac Saint-Louis à titre d'aide financière pour Maisoun Kaoun dans le cadre de sa participation à la compétition ci-haut mentionnée;

QUE copies du chèque et de la résolution soient transmises à Maisoun Kaoun;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-11-948 Développement Hockey de l'Ouest (DHO) inc. / Tournoi Deuil-la-Barre / Aide financière**

CONSIDÉRANT que Nicholas Paiement est un athlète d'âge mineur membre de l'équipe d'hockey du programme Les Mini Intrépides et résidant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que cet athlète a participé au tournoi Deuil-la-Barre qui s'est tenu les 6 et 7 mai 2017 à Deuil-la-Barre en France;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une activité sanctionnée par Développement Hockey de l'Ouest (DHO), organisme reconnu offrant le programme Sport-Études;

CONSIDÉRANT qu'aucun programme Sport-Études n'est offert à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens d'âge mineur de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 250 \$ soit versé à Développement Hockey de l'Ouest (DHO) inc. à titre d'aide financière pour Nicholas Paiement dans le cadre de sa participation au tournoi ci-haut mentionné;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-11-949 Club de patinage artistique régional de Vaudreuil / Journée du patinage de Canada 150 / Aide financière**

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Club de patinage artistique régional de Vaudreuil voulant offrir une collation spéciale, incluant un petit gâteau et un chocolat chaud, lors de la Journée du patinage de Canada 150 se déroulant le 10 décembre 2017 de 16 h à 18 h;

CONSIDÉRANT que l'activité se déroulera lors de l'activité de patin libre régulier organisé par le Service des loisirs et de la culture de la Ville;

CONSIDÉRANT la popularité de l'activité de patin libre à cette période de l'année (environ 300 participants);

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 600 \$ soit versé au Club de patinage artistique régional de Vaudreuil à titre d'aide financière pour offrir un petit gâteau et un chocolat chaud à tous les participants à l'activité de patin libre spécial pour la Journée du patinage de Canada 150;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-11-950 Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs / Machine à berceaux pour l'aiguisage de patins / Aide financière**

CONSIDÉRANT les techniques particulières du patinage de vitesse;

CONSIDÉRANT que le magasin à l'aréna n'offre pas le service d'aiguisage des patins spécifiques à ce sport;

CONSIDÉRANT que les citoyens doivent se déplacer jusqu'à Repentigny pour obtenir ce type de service;

CONSIDÉRANT que le Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs a déboursé 3 390 \$ pour l'achat d'une machine à berceaux;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 500 \$, soit près de 50 % du montant déboursé, soit versé au Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs à titre d'aide financière pour l'achat d'une machine à berceaux permettant l'aiguisage des patins spécifiques au patinage de vitesse;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-11-951 Club de soccer FC Trois-Lacs inc. / Inscriptions saison 2017 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription aux activités sportives des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT les remboursements déjà effectués pour les frais d'inscription de la saison 2017 suivant les résolutions 17-08-699 et 17-10-868;

CONSIDÉRANT que l'organisme FC Trois-Lacs inc. a déposé au Service des loisirs et de la culture une liste où l'on retrouve le nom du participant Matteo Farkas ayant renouvelé sa carte de citoyen depuis la dernière demande et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit remboursée au Club de soccer FC Trois-Lacs inc. une somme de 42,50 \$ pour les frais d'inscription de ce participant pour la saison d'été 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-11-952 Disposition de meubles désuets**

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et de la culture désire se départir de meubles désuets;

CONSIDÉRANT l'intérêt de quelques organismes d'acquérir certains de ces meubles;

CONSIDÉRANT la recommandation du 1<sup>er</sup> novembre 2017 de la chef de division – Sports et loisirs M<sup>me</sup> Catherine Boyer-Dandurand,

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la chef de division – Sports et loisirs soit autorisée à disposer des meubles selon la recommandation ci-haut mentionnée, au bénéfice des organismes reconnus suivants :

- Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges;
- Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil;
- Club de soccer FC Trois-Lacs inc.;
- Centre d'action bénévole l'Actuel;
- Maison des Jeunes de Vaudreuil-Dorion;
- La Fondation de la Maison Trestler;
- Parrainage Civique de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**17-11-953 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-70 / Réparation mécanique et carrosserie d'un chargeur sur roues**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la réparation mécanique et de carrosserie d'un chargeur sur roues, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 31 octobre 2017 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire a omis d'inscrire au bordereau de prix, un pourcentage à la partie C ne permettant pas d'établir le montant total de la soumission;

CONSIDÉRANT le droit du Donneur d'ordre de ne pas tenir compte d'irrégularité mineure selon l'article 1.08.02 de la section Régie du document d'appel d'offres n° 401-110-17-70;

CONSIDÉRANT le droit du Donneur d'ordre d'adjuger le contrat en tout ou en partie selon l'article 1.10.05 de la section Régie du document d'appel d'offres 401-110-17-70;

CONSIDÉRANT l'indemnité d'assurance reçue pour la réparation de ce véhicule;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Hewitt Équipement limitée, 5001, autoroute Transcanadienne, Pointe-Claire (Québec), H9R 1B8, pour la réparation mécanique et de carrosserie d'un chargeur sur roues de marque Caterpillar, et ce, pour un montant de 59 866,59 \$, excluant les taxes applicables, pour la partie A du bordereau de prix, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n°401-110-17-70;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-11-954 Circulation / Arrêt obligatoire / Route Harwood**

CONSIDÉRANT la demande visant l'ajout d'un arrêt obligatoire sur la route Harwood, dans les deux directions, à l'intersection du rang Saint-Antoine et l'aménagement d'une bretelle à cette intersection;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 23 août 2017;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement de la bretelle à l'intersection de la route Harwood et du rang Saint-Antoine sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit décrété l'ajout d'un arrêt obligatoire sur la route Harwood, dans les deux directions, à l'intersection du rang Saint-Antoine;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**17-11-955 Cession de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-42 / Entretien du réseau d'égout, nettoyage des puisards et travaux sur demande**

CONSIDÉRANT la résolution de cession-liquidation de Kelly Sani-Vac inc. datée du 16 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que 9363-9888 Québec inc. a fait l'acquisition des biens et obligations de Kelly Sani-Vac inc.;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation de la Ville pour la cession de ce contrat est requise en vertu de l'article 28 du cahier des charges générales du devis;

CONSIDÉRANT que 9363-9888 Québec inc. est tenu aux mêmes obligations que Kelly Sani-Vac inc.;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la cession du contrat de l'appel d'offres n° 401-110-15-42 à 9363-9888 Québec inc., et ce, rétroactivement au 16 octobre 2017.

« ADOPTÉE »

**17-11-956 Cession de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-19 / Location et entretien de toilettes chimiques**

CONSIDÉRANT la résolution de cession-liquidation de Kelly Sani-Vac inc. datée du 16 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que 9363-9888 Québec inc. a fait l'acquisition des biens et obligations de Kelly Sani-Vac inc.;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation de la Ville pour la cession de ce contrat est requise en vertu de l'article 27 du cahier des charges générales du devis;

CONSIDÉRANT que 9363-9888 Québec inc. est tenu aux mêmes obligations que Kelly Sani-Vac inc.;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la cession du contrat de l'appel d'offres n° 401-110-16-19 à 9363-9888 Québec inc., et ce, rétroactivement au 16 octobre 2017.

« ADOPTÉE »

**17-11-957 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-17-44 / Entrepreneur général / Décapage, nettoyage et peinture des bassins des piscines extérieures et des pataugeoires**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Décapage, nettoyage et peinture des bassins des piscines extérieures et des pataugeoires - appel d'offres n° 401-110-17-44 » totalisant un montant de 9 610 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-11-958 Octroi d'un contrat / Service de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux**

CONSIDÉRANT l'article 573.3.0.2.1 de la *Loi sur les cités et villes* qui permet de conclure une entente pour la fourniture de services avec un organisme à but non lucratif (OBNL) sans procéder par un processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé par la résolution 16-12-970 un contrat de service de conciergerie et d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux à l'OBNL Placement potentiel inc. pour l'année 2017 et que la qualité des services est satisfaisante;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Placement potentiel inc. pour la fourniture de services de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT que les prix soumis sont concurrentiels au marché;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par l'organisme Placement potentiel inc., 111, avenue Donegani, Pointe-Claire (Québec), H9R 2W3, pour les services de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux pour une période d'une année, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, et ce, pour un montant total de 141 422,40 \$, excluant les taxes applicables pour les bâtiments énumérés ci-dessous;

- Hôtel de ville de Vaudreuil-Dorion, 2555, rue Dutrisac;
- Bibliothèque de Vaudreuil-Dorion, 51, rue Jeannotte;
- Caserne De Lotbinière, 85, route De Lotbinière;
- Caserne Forbes, 500, rue Forbes;
- Caserne Séguin, 4401, rue Séguin;
- Ateliers municipaux de Vaudreuil-Dorion, 205, rue Valois;
- Le 190 Saint-Charles, 190, avenue Saint-Charles;
- Centre communautaire Maison Valois, 331, avenue Saint-Charles;

le tout en conformité avec le document de demande de prix TP-2016-005;

QUE le contrat soit accordé pour une année, soit 2018 avec option de renouvellement de quatre années additionnelles, une année à la fois;

QUE le directeur du Service des travaux publics, le chef de division – Entretien des infrastructures et le chef de division – Gestion des contrats et de l’approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de conciergerie et d’entretien ménager des bâtiments municipaux et qu’ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu’à concurrence du montant budgété.

(Budget 2018)

« ADOPTÉE »

**17-11-959 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Fourniture de produit chimique Pass 10 / Année 2018**

CONSIDÉRANT la résolution 17-08-707, adoptée le 14 août 2017, par laquelle le Conseil mandatait l’Union des municipalités du Québec (UMQ) de procéder en son nom à une demande de soumissions pour un achat regroupé pour la fourniture de produits chimiques dont le Pass 10 pour l’année 2018;

CONSIDÉRANT qu’à la suite de l’ouverture et l’analyse des soumissions, l’UMQ a adjugé à Kemira Water Solutions Canada inc. le contrat pour la fourniture de produits chimiques Pass 10 pour l’année 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifiée l’adjudication du contrat à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture de produits chimiques Pass 10 pour l’année 2018, et ce, pour un taux unitaire de 0,347 \$ le kilogramme liquide incluant le transport, excluant les taxes applicables;

QUE le directeur du Service des eaux, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de produits chimiques Pass 10 pour l’année 2018 et qu’il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu’à concurrence du montant budgété.

(Budget 2018)

« ADOPTÉE »

**17-11-960 Ordres de changement n<sup>os</sup> 1 à 3 / Appel d’offres n° 401-110-17-R1737.02 / Entrepreneur général / Réhabilitation de la montée de la Côte Double jusqu’à l’extrémité du parc / Règlement n° 1737**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n<sup>os</sup> 1 à 3 de l’entrepreneur général reliés au projet « Réhabilitation de la montée de la Côte Double jusqu’à l’extrémité du parc - appel d’offres n° 401-110-17-R1737.02 » totalisant un montant de 3 249,21 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-11-961 Ordres de changement n<sup>os</sup> 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-17-R1727.02 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la rue Cartier / Règlement n° 1727**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n<sup>os</sup> 1 et 2 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de réhabilitation de la rue Cartier - appel d'offres n° 401-110-17-R1727.02 » totalisant un montant de 597,75 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-11-962 Ordre de changement n° 6 / Appel d'offres n° 401-110-17-R1725.01 / Entrepreneur général / Travaux de pulvérisation et de pavage / Partie du réseau routier du parc industriel Joseph-Carrier / Règlement n° 1725**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 6 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de pulvérisation et de pavage d'une partie du réseau routier du parc industriel Joseph-Carrier - appel d'offres n° 401-110-17-R1725.01 » totalisant un montant de 24 431 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-11-963 Ordres de changement n<sup>os</sup> 5 à 9 / Appel d'offres n° 401-110-17-R1739.01 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la route Harwood / Entre l'autoroute 40 et le boulevard Harwood / Règlement n° 1739**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n<sup>os</sup> 5 à 9 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de réhabilitation de la route Harwood entre l'autoroute 40 et le boulevard Harwood- appel d'offres n° 401-110-17-R1739.01 » totalisant un montant de 44 154,10 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-11-964 Ordres de changement n<sup>os</sup> 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-17-34 / Entrepreneur général / Aménagement de l'avenue de la Fabrique / Règlement n° 1737**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n<sup>os</sup> 1 et 2 de l'entrepreneur général reliés au projet « Aménagement de l'avenue de la Fabrique - appel d'offres n° 401-110-17-34 » totalisant un montant de 2 889,97 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-11-965    Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-17-49 / Entrepreneur général / Construction d'un espace de stationnement municipal à l'arrière de la MRC, face à la rue Chicoine / Stationnement temporaire**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Construction d'un espace de stationnement municipal à l'arrière de la MRC, face à la rue Chicoine - Stationnement temporaire - appel d'offres n° 401-110-17-49 » totalisant un montant de 437 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-11-966    Financement supplémentaire / Jeux d'eau intergénérationnels / Association animation jeunesse Vaudreuil / Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150)**

CONSIDÉRANT les résolutions 15-06-593 et 17-05-386 prévoyant la participation financière et le financement de services professionnels et de travaux pour la construction de jeux d'eau intergénérationnels sur le lot 4 763 152 par l'Association animation jeunesse Vaudreuil (l'Association) dans le cadre d'une entente conclue avec l'Agence de développement économique du Canada via le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150);

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel de propositions, l'Association a procédé à l'achat de modules de jeux d'eau, et ce, pour un montant de 107 062,42 \$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT une demande de la Ville à l'Association animation jeunesse Vaudreuil pour l'ajout d'un débarcadère, de mobiliers et de plantations aux plans initiaux;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un premier appel d'offres pour l'aménagement de jeux d'eau intergénérationnels sur le lot 4 463 152, une seule soumission a été reçue par l'Association;

CONSIDÉRANT que cette soumission dépassait largement les prévisions budgétaires du professionnel de l'Association;

CONSIDÉRANT le rejet par l'Association de la soumission reçue dans le cadre de ce premier appel d'offres;

CONSIDÉRANT que des ajustements ont dû être faits aux plans préalablement au lancement d'un second appel d'offres pour l'aménagement de jeux d'eau intergénérationnels sur le lot 4 763 152;

CONSIDÉRANT que la Ville couvre les frais de services professionnels dans le cadre du projet suivant la résolution 17-05-386;

CONSIDÉRANT la demande de l'Association à l'effet que la Ville couvre les frais supplémentaires de services professionnels (8 000 \$) associés à la modification des plans, à la préparation et au suivi d'un second appel d'offres;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 10 octobre 2017 et l'analyse effectuée pour l'Association animation jeunesse Vaudreuil par la firme Consultants en développement et gestion urbaine CDGU inc.;

CONSIDÉRANT l'adjudication au plus bas soumissionnaire conforme par l'Association animation jeunesse Vaudreuil, et ce, pour un montant de 251 589,64 \$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir une réserve pour imprévus de 15 %;

CONSIDÉRANT qu'il y a un manque à gagner entre la participation financière à laquelle la Ville s'est engagée par la résolution 15-06-593 et la différence entre le coût total du projet (y incluant la réserve pour imprévus) et l'aide financière accordée par le gouvernement canadien dans le cadre du PIC150;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville s'engage à assumer une participation financière additionnelle afin de couvrir ce manque à gagner, et ce, pour un montant n'excédant pas 65 000 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la Ville s'engage à assumer une participation financière additionnelle pour couvrir les frais supplémentaires de services professionnels, et ce, pour un montant n'excédant pas 6 500 \$, taxes applicables non comprises;

QUE cette participation financière additionnelle soit financée par le surplus accumulé non affecté;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques au moment opportun sur présentation des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-11-967    Projet de développement résidentiel Ravin Boisé / Engagements de la Ville / Certificat d'autorisation émis par le MDDELCC / Modification / Non objection / Ajouts et précisions à la résolution 14-03-279**

CONSIDÉRANT la résolution 14-03-279, adoptée le 17 mars 2014, énumérant les engagements de la Ville pour le projet résidentiel Ravin Boisé;

CONSIDÉRANT l'émission, en date du 26 janvier 2016, d'un certificat d'autorisation portant le numéro de référence 7315-16-01-7108317 (401204286), pour permettre la construction d'un système de traitement des eaux usées domestiques d'une capacité de 195 m<sup>3</sup>/d;

CONSIDÉRANT la demande formulée par le promoteur, « Ravin boisé S.E.C. » à l'effet de modifier le procédé de traitement des eaux usées, lequel a été autorisé par le Règlement n° 1701 – règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Ravin boisé S.E.C. »;

CONSIDÉRANT que GHD, la firme en charge de ce volet du projet, a confirmé que le nouveau système proposé permet d'atteindre un niveau égal ou supérieur au système initialement approuvé;

CONSIDÉRANT que ce changement nécessite de la part du promoteur, une demande de modification du certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement, de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), l'obtention d'une nouvelle résolution confirmant que la Ville ne s'oppose pas à ladite demande de modification et la modification du protocole d'entente adopté par le Règlement n° 1701;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville ne s'oppose pas à la demande de modification du certificat d'autorisation du promoteur, « Ravin boisé S.E.C. », telle que ci-haut relaté, ni à la délivrance du certificat d'autorisation afférent par le MDDELCC;

QUE soit mandatée la division – Technique pour la préparation du protocole d'entente révisé.

« ADOPTÉE »

**17-11-968    Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 10 octobre 2017**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 10 octobre 2017.

« ADOPTÉE »

**17-11-969 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 10 octobre 2017**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 10 octobre 2017 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 17-10-167	Lot projeté 6 115 283, rue Jean-Béliveau / Concept architectural du bâtiment modèle et aménagement extérieur / Zone H3-1013
CCU n° 17-10-168	582, route De Lotbinière / Rénovation de la galerie en façade principale / Lot 1 546 643 / Zone A-837
CCU n° 17-10-169	1000, rue Émile-Bouchard / Une enseigne sur muret et cinq enseignes à plat aux murs / Lot 6 012 819 / Zone C2-415
CCU n° 17-10-170	18, rue Sainte-Angélique / Construction d'un triplex / Lot 1 675 476 / Zone H2-252
CCU n° 17-10-171	461, avenue Saint-Charles / Agrandissement d'un immeuble commercial / Lot 4 271 432 / Zone C2-248
CCU n° 17-10-173	407 à 413, avenue Saint-Charles / Remplacement des finis extérieurs / Lot 1 675 439 / Zone C2-258
CCU n° 17-10-174	711, route Harwood / Nouvelle construction industrielle / Lot 1 543 872 / Zone C3-732
CCU n° 17-10-176	146-148, avenue Saint-Charles / Nouvelle couleur sur mur et éléments architecturaux et réfection de la galerie / Lot 1 546 345 / Zone C2-531
CCU n° 17-10-177	10, rue Sainte-Julie / Remplacement des fenêtres, de la porte et du revêtement de la toiture / Lot 1 675 430 / Zone H2-252
CCU n° 17-10-178	3120, boulevard de la Gare, local 118 / Deux enseignes à plat aux murs et deux enseignes sur poteaux communautaires / Lot 4 119 362 / Zone C3-357
CCU n° 17-10-179	465, avenue Saint-Charles / Modification de l'enseigne existante / Lot 1 678 414 / Zone C2-248
CCU n° 17-10-180	3681, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Enseigne au mur / Lot 1 673 916 / Zone I3-832

« ADOPTÉE »

**17-11-970 Cases de stationnement / Exemption et compensation / 461, avenue Saint-Charles / Lot 4 271 432 / Zone C2-248 / CCU n° 17-10-172**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-10-172 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 octobre 2017;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée, à l'égard de l'immeuble sis au 461, avenue Saint-Charles, la demande d'exemption de l'obligation de fournir six cases de stationnement, et ce, conditionnellement au paiement de la somme de 1 000 \$ par case tel que le prévoit l'article 2.2.16.1.1.4 a) du Règlement de zonage n° 1275.

« ADOPTÉE »

**17-11-971    Modification au Règlement de zonage n° 1275 et au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 / 711, route Harwood / Intégration à même la zone I2-743, d'une partie de la zone C3-732 / Modification des limites de l'aire d'affection I-M (Industrie mixte) au plan d'urbanisme / Zone C3-732 / CCU n° 17-10-175**

CONSIDÉRANT une demande de modification au Règlement de zonage n° 1275 et au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 présentée par Construction Camara;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-10-175 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 octobre 2017;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la demande de modification au Règlement de zonage n° 1275 et au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin d'intégrer, à même la zone I2-743, une partie de la zone C3-732 et modifier les limites de l'aire d'affection I-M (Industrie mixte) au plan d'urbanisme;

QUE soit mandaté le Service du développement et de l'aménagement du territoire de procéder auxdites modifications.

« ADOPTÉE »

**17-11-972    Dérogation mineure / 61, rue Valois / Installation de deux escaliers de secours en cour avant / Lot 1 546 443 / Zone C2-600 / CCU n° 17-10-181**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M. Claude Grosso visant à autoriser l'installation de deux escaliers de secours en cour avant;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-10-181 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 octobre 2017;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 28 octobre 2017 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 61, rue Valois;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 61, rue Valois.

« ADOPTÉE »

**17-11-973 Dérogation mineure / 3051, rue Henry-Ford / Lot 3 086 608 / Zone tampon / Lots 3 535 766, 3 977 266 et 3 977 264 / Zone I1-419 / CCU n° 17-10-182**

CONSIDÉRANT la résolution 17-10-858 prévoyant l'acquisition, de gré à gré, des lots 3 535 766, 3 977 264 et 3 977 266, le tout dans le cadre du projet d'implantation d'une voie cyclable reliant la rue Henry-Ford à la rue White;

CONSIDÉRANT que ladite acquisition a engendré, sur le lot 3 086 608, la création d'une non-conformité au Règlement de zonage n° 1275 et qu'il y a lieu de la corriger par l'octroi d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-10-182 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 octobre 2017;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 28 octobre 2017 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3051, rue Henry-Ford;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3051, rue Henry-Ford, afin d'autoriser que la zone tampon ne soit pas aménagée sur la propriété industrielle en dérogation à l'article 3.2.10.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui l'exige.

« ADOPTÉE »

**17-11-974 Société d'habitation du Québec / Programme Rénovation Québec / Programme 2017-2018 / Abrogation de la résolution 17-05-444**

CONSIDÉRANT la résolution 17-05-444, adoptée par le Conseil municipal lors de la séance du 15 mai 2017;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a pu adopter un règlement avant le 1<sup>er</sup> octobre 2017, tel que requis par la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT la lettre adressée à la Société d'habitation du Québec, à l'attention M<sup>me</sup> Françoise Thibault, directrice de la Direction de l'habitation sociale Est et Nord du Québec, en date du 18 octobre 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit entérinée la lettre adressée à la Société d'habitation du Québec, à l'attention M<sup>me</sup> Françoise Thibault, directrice de la Direction de l'habitation sociale Est et Nord du Québec, en date du 18 octobre 2017;

QUE soit abrogée la résolution 17-05-444 et que les sommes réservées soient libérées.

« ADOPTÉE »

**17-11-975 Annulation de l'appel d'offres n° 401-110-17-63 / Services professionnels / Plans et devis / Détournement de la rivière Quinchien / Secteur de la place Charlemagne**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'appel d'offres public n° 401-110-17-63 à l'égard des services professionnels dans le cadre de la préparation des plans et devis du détournement de la rivière Quinchien;

CONSIDÉRANT que décision a été prise d'annuler cet appel d'offres avant la date d'ouverture des soumissions;

CONSIDÉRANT que l'addendum n° 3 indique que l'appel d'offre n° 401-110-17-63 est annulé;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit annulé à toutes fins de droit l'appel d'offres n° 401-110-17-63.

« ADOPTÉE »

**17-11-976 Dépôt du rapport de consultations publiques / Politique environnementale**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE prendre acte du dépôt du rapport de consultations publiques de septembre 2017;

ET QUE ce rapport soit publié sur le site Internet de la Ville.

« ADOPTÉE »

**17-11-977 Adoption / Règlement n° 1275-265 / Zonage / Murs de soutènement / Habitations soumises à un Programme particulier d'urbanisme (PPU) / Dispositions particulières / Zone H1-914 / Secteur du Fief Choisy**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 18 septembre 2017 un premier projet de règlement portant le n° 1275-265 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 2 octobre 2017 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 2 octobre 2017 un second projet de règlement identique au premier;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-265 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de prévoir ou modifier certaines exigences relatives aux murs de soutènement, aux habitations soumises à un Programme particulier d'urbanisme ainsi qu'aux dispositions particulières applicables aux secteurs soumis au PPU du Fief Choisy et la grille des usages et normes de la zone H1-914 ».

« ADOPTÉE »

**17-11-978 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-267 / Zonage / Entreposage et/ou étalage extérieur de véhicules automobiles / Concessionnaires de véhicules automobiles neufs / Zones C3-127, C3-218 et C3-219 / Secteur du parc industriel Joseph-Carrier**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017 un premier projet de règlement portant le n° 1275-267 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 13 novembre 2017 à 19 h;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-267 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de régir l'entreposage et/ou l'étalage extérieur de véhicules automobiles pour les concessionnaires de véhicules automobiles neufs et de modifier les grilles des usages et normes des zones C3-127, C3-218 et C3-219 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

**17-11-979 Adoption de projet / Règlement n° 1566-10 / Nuisances (RMH 450) / Dispositions relatives à l'entretien des terrains et aux zones tampons**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le projet de règlement n° 1566-10 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1566 afin de modifier et d'harmoniser les dispositions d'application de l'article 34.3.1 sur l'entretien des terrains et d'y inclure les dispositions de l'article 3.2.10.4 du Règlement de zonage n° 1275 sur les zones tampons ».

« ADOPTÉE »

**17-11-980 Avis de motion / Règlement n° 1566-10 / Nuisances (RMH 450) / Dispositions relatives à l'entretien des terrains et aux zones tampons**

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1566 afin de modifier et d'harmoniser les dispositions d'application de l'article 34.3.1 sur l'entretien des terrains et d'y inclure les dispositions de l'article 3.2.10.4 du Règlement de zonage n° 1275 sur les zones tampons.

**17-11-981 Autorisations de la direction générale**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations suivantes accordées par la Direction générale, savoir :

- Mise en place d'affiches temporaires et d'affiches directionnelles annonçant le Marché de Noël de l'école Brind'Amour qui se tiendra les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2017;
- Mise en place d'une bannière annonçant la tenue annuelle de « La Guignolée » qui se tiendra le 2 décembre 2017
- Tenue de la Grande Guignolée des médias le 7 décembre 2017 à l'intersection située en face du 47, boulevard de la Cité-des-Jeunes, à la sortie du stationnement du Costco à l'angle du chemin Dumberry et du croissant de la Marquise ainsi qu'à l'intersection de la rue Dumont et de l'avenue Saint-Charles;
- Utilisation de stationnement de l'aréna les 14 et 15 octobre 2017 pour la tenue d'une vente de citrouilles;
- Utilisation du terrain sis au 405, avenue Saint-Charles pour le remisage temporaire de canots;
- Fermeture partielle de la rue Trestler les 11 et 12 novembre 2017 dans le cadre de la tenue du Marché de Noël de la Maison Trestler ainsi que de la mise en place d'affiches temporaires annonçant l'événement;
- Mise en place d'affiches temporaires annonçant la campagne Opération Nez rouge qui se tiendra du 19 novembre 2017 au 7 janvier 2018;
- Tenue d'un barrage routier au profit de la campagne Opération Nez rouge le 21 octobre 2017;

- Mise en place d'un kiosque au parc Louise-Josephte le 31 octobre 2017 pour la distribution de bracelets et friandises.

« ADOPTÉE »

**17-11-982 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**17-11-983 Période de questions – Assistance**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**17-11-984 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 35 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier